

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 029/2026

Séance du 10 juin 2026

**Date de la
convocation : 05/06/26**

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
05/06/2026**

Présents : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CHAPERON Hervé, CHOPO Guy, CORTESE Kelly, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury.

Absent : CASAGRANDE Hervé

Absents excusés : CAILHOL Marjorie, SIEURAC Sandrine, SOLAGES (de) Hervé.

Procurations : CAILHOL Marjorie à ANTOONS Benjamin, SIEURAC Sandrine, RAYNAL Laury.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	13	

Objet : Décision Modificative

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réajuster les lignes budgétaires du budget communal.

La manipulation comptable suivante est proposée :

- Recette d'investissement au 1641 : +124 054.74€
- Dépenses d'investissement au 231 - opération 288 « cabinet médical » : +124 054.74€

Copie de la présente délibération sera transmise à la SGC.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.



Secrétaire de séance,
FERRET Myriam.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>